

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE REPENTIGNY**

Le 14 février 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Repentigny tenue le 14 février 2017, à 19 h, à la salle du conseil, à l'hôtel de ville de Repentigny, et à laquelle sont présents(es) et formant quorum la mairesse Chantal Deschamps, Ph. D., les conseillères et les conseillers André Cyr, Georges Robinson, Denyse Peltier, Cécile Hénault, Éric Chartré, Sylvain Benoit, Raymond Hénault, Normand Venne, Martine Gendron, Bruno Villeneuve, Francine Payer et Normand Urbain.

Sont aussi présents David Legault, directeur général, Dominique Longpré, directeur général adjoint, Diane Pelchat, trésorière et Louis-André Garceau, greffier.

M^e Louis-André Garceau, greffier, agit à titre de secrétaire.

Le greffier, a déposé le registre de questions afin de permettre aux personnes intéressées de s'inscrire tel que prévoit la réglementation municipale à cet effet. Le registre est remis à Madame la mairesse.

(1) OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM PAR LE GREFFIER

Madame la Mairesse, Chantal Deschamps, ouvre la séance à 19 h et le greffier constate le quorum.

**(2) RÉOLUTION NUMÉRO CM 020-14-02-17
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est

Proposé par : Cécile Hénault
Appuyé par : Raymond Hénault

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

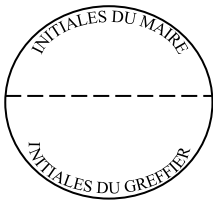
ADOPTÉE

(3) PÉRIODE DE QUESTIONS DESTINÉE AU PUBLIC

Madame la Mairesse, Chantal Deschamps, ouvre la période de questions. Six (6) citoyens se sont inscrits au registre.

**(4) RÉOLUTION NUMÉRO CM 021-14-02-17
APPROBATION - PROCÈS-VERBAL DU 24 JANVIER 2017**

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance et au plus tard la veille de cette dernière, copie du procès-verbal de la séance régulière tenue le 24 janvier 2017;



EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par : Francine Payer
Appuyé par : Martine Gendron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'approuver le procès-verbal de la séance régulière tenue le 24 janvier 2017 et qu'il soit signé par Monsieur le maire suppléant, Normand Urbain, et le greffier afin qu'il soit joint au livre des procès-verbaux et délibération du conseil de la Ville de Repentigny pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

(5) DÉPÔT DE DIVERS DOCUMENTS

Le conseil municipal prend acte du dépôt de divers documents, à savoir :

- Certificats du greffier - Règlements 341-1, 455, 457, 458 et 476.
- P.-V. du comité exécutif - 6, 8 et 20 décembre 2016.
- P.-V. du comité consultatif d'urbanisme - 5 décembre 2016.
- Dépôt - Rapport du trésorier 2016 - Activités des partis politiques et candidats indépendants autorisés - 2017-0042 (LB-FIN).

**(7.1) RÉSOLUTION NUMÉRO CM 022-14-02-17
PIIA - CENTRE À NOUS - 50, RUE THOUIN - LOTS 2 143 484 ET
4 046 343**

ATTENDU les plans de CLA Experts-Conseils, datés du 1^{er} février 2017, déposés par Le Centre à Nous concernant l'aménagement de deux nouvelles cases de stationnement et d'un trottoir sur l'immeuble situé au 50, rue Thouin (lots 2 143 484 et 4 046 343);

ATTENDU QUE cet immeuble est situé dans une zone où les plans doivent être évalués en fonction des critères et normes décrétés pour cette dernière;

ATTENDU QUE les plans déposés satisfont les critères d'évaluation établis par le P.I.I.A.;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme à l'égard de cette demande consignée sous le numéro 2017-012 et la résolution numéro 2005-0913-314 adoptée par le conseil municipal;

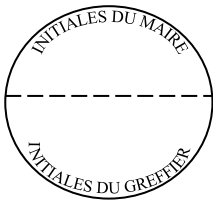
EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par : André Cyr
Appuyé par : Sylvain Benoit

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'approuver les plans de CLA Experts-Conseils, datés du 1^{er} février 2017, déposés par Le Centre à Nous concernant l'aménagement de deux nouvelles cases de stationnement et d'un trottoir, sur l'immeuble situé au 50, rue Thouin (lots 2 143 484 et 4 046 343), à la condition de planter un arbuste en cour avant.

ADOPTÉE



(7.2)

RÉSOLUTION NUMÉRO CM 023-14-02-17
PIIA - BANQUE ROYALE - 445, RUE LECLERC - LOT 3 303 494

ATTENDU les plans d'Enseignes Pattison, datés du 26 janvier 2017 (version type lettres individuelles), déposés par la Banque Royale concernant le remplacement d'une enseigne murale et le retrait de deux enseignes sur auvents sur l'immeuble situé au 445, rue Leclerc (lot 3 303 494);

ATTENDU QUE cet immeuble est situé dans une zone où les plans doivent être évalués en fonction des critères et normes décrétés pour cette dernière;

ATTENDU QUE les plans déposés satisfont les critères d'évaluation établis par le P.I.I.A.;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme à l'égard de cette demande consignée sous le numéro 2017-013 et la résolution numéro 2005-0913-314 adoptée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par : André Cyr
Appuyé par : Sylvain Benoit

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'approuver les plans d'Enseignes Pattison, datés du 26 janvier 2017 (version type lettres individuelles), déposés par la Banque Royale concernant le remplacement d'une enseigne murale et le retrait de deux enseignes sur auvents, sur l'immeuble situé au 445, rue Leclerc (lot 3 303 494), tels que déposés.

ADOPTÉE

(7.3)

RÉSOLUTION NUMÉRO CM 024-14-02-17
PIIA - FRANCJEU - 515, RUE LECLERC - LOT 2 146 222

ATTENDU les plans de Communications Tremblay Ménard, datés du 26 janvier 2017, déposés par Francjeu concernant l'installation d'une enseigne murale sur l'immeuble situé au 515, rue Leclerc (lot 2 146 222);

ATTENDU QUE cet immeuble est situé dans une zone où les plans doivent être évalués en fonction des critères et normes décrétés pour cette dernière;

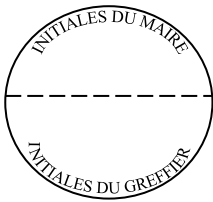
ATTENDU QUE les plans déposés satisfont les critères d'évaluation établis par le P.I.I.A.;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme à l'égard de cette demande consignée sous le numéro 2017-014 et la résolution numéro 2005-0913-314 adoptée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par : André Cyr
Appuyé par : Sylvain Benoit

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :



D'approuver les plans de Communications Tremblay Ménard, datés du 26 janvier 2017, déposés par Francjeu concernant l'installation d'une enseigne murale, sur l'immeuble situé au 515, rue Leclerc (lot 2 146 222), à la condition de repeindre la surface du mur de façade derrière le boîtier de l'ancienne enseigne.

ADOPTÉE

**(7.4) RÉSOLUTION NUMÉRO CM 025-14-02-17
PIIA - MME GENEVIÈVE PARENT - 1188, RUE NOTRE-DAME -
LOT 2 182 828**

ATTENDU les plans de Chaurette Robitaille Guilbault Arpenteurs-Géomètres, datés du 17 janvier 2017 (version marge avant de 12 m) et les plans d'architecture de Maisons usinées Côté datés du 19 janvier 2017 (version 8,6 m de profondeur) déposés par M^{me} Hélène Royer concernant les travaux de construction d'un bâtiment principal (habitation unifamiliale isolée) sur un terrain vacant en milieu construit sur l'immeuble situé au 1188, rue Notre-Dame (lot 2 182 828);

ATTENDU QUE cet immeuble est situé dans une zone où les plans doivent être évalués en fonction des critères et normes décrétés pour cette dernière;

ATTENDU QUE les plans déposés satisfont les critères d'évaluation établis par le P.I.I.A.;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme à l'égard de cette demande consignée sous le numéro 2017-015 et la résolution numéro 2005-0913-314 adoptée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par : André Cyr
Appuyé par : Sylvain Benoit

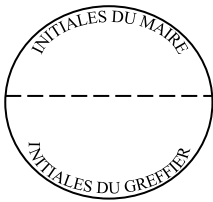
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'approuver les plans de Chaurette Robitaille Guilbault Arpenteurs-Géomètres, datés du 17 janvier 2017 (version marge avant de 12 m) et les plans d'architecture de Maisons usinées Côté datés du 19 janvier 2017 (version 8,6 m de profondeur), déposés par M^{me} Hélène Royer concernant les travaux de construction d'un bâtiment principal (habitation unifamiliale isolée) sur un terrain vacant en milieu construit, sur l'immeuble situé au 1188, rue Notre-Dame (lot 2 182 828), à la condition que deux fenêtres soient installées sur le mur droit du garage et d'en ajouter une à l'étage sur la même façade.

ADOPTÉE

**(7.5) RÉSOLUTION NUMÉRO CM 026-14-02-17
PIIA - M. DANIEL WALKER - 162, RUE DESCHAMPS - LOT
1 754 186**

ATTENDU les plans d'Architecture St-Martin, datés du 30 janvier 2017, déposés par M. Daniel Walker concernant les travaux de construction d'un bâtiment principal (habitation unifamiliale isolée) sur un terrain vacant en milieu construit suite à une démolition sur l'immeuble situé au 162, rue Deschamps (lot 1 754 186);



ATTENDU QUE cet immeuble est situé dans une zone où les plans doivent être évalués en fonction des critères et normes décrétés pour cette dernière;

ATTENDU QUE les plans déposés satisfont les critères d'évaluation établis par le P.I.I.A.;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme à l'égard de cette demande consignée sous le numéro 2017-016 et la résolution numéro 2005-0913-314 adoptée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par : André Cyr
Appuyé par : Sylvain Benoit

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'approuver les plans d'Architecture St-Martin, datés du 30 janvier 2017, déposés par M. Daniel Walker concernant les travaux de construction d'un bâtiment principal (habitation unifamiliale isolée) sur un terrain vacant en milieu construit suite à une démolition, sur l'immeuble situé au 162, rue Deschamps (lot 1 754 186), à la condition d'installer un écran opaque du côté est de la terrasse sur le toit.

ADOPTÉE

**(7.6) RÉSOLUTION NUMÉRO CM 027-14-02-17
PIIA - M. CORNELIU BOAGHE - 28, RUE LAPIERRE - LOT
1 752 458**

ATTENDU les plans de Gilles Dupont Arpenteur-Géomètre, datés du 13 avril 2015 et les plans d'architecture de Dessin NB datés du 20 janvier 2017, déposés par M. Cornéliu Boaghe concernant les travaux de construction d'un bâtiment principal (habitation unifamiliale isolée) sur un terrain vacant en milieu construit suite à une démolition sur l'immeuble situé au 28, rue Lapierre (lot 1 752 458);

ATTENDU QUE cet immeuble est situé dans une zone où les plans doivent être évalués en fonction des critères et normes décrétés pour cette dernière;

ATTENDU QUE les plans déposés satisfont les critères d'évaluation établis par le P.I.I.A.;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme à l'égard de cette demande consignée sous le numéro 2017-017 et la résolution numéro 2005-0913-314 adoptée par le conseil municipal;

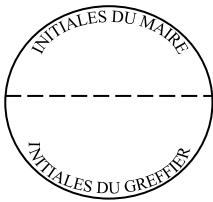
EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par : André Cyr
Appuyé par : Sylvain Benoit

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'approuver les plans d'implantation de Gilles Dupont Arpenteur-Géomètre, datés du 13 avril 2015 et les plans d'architecture de Dessin NB datés du 20 janvier 2017, déposés par M. Cornéliu Boaghe concernant les travaux de construction d'un bâtiment principal (habitation unifamiliale isolée) sur un terrain vacant en milieu construit suite à une démolition, sur l'immeuble situé au 28, rue Lapierre (lot 1 752 458), tels que déposés.

ADOPTÉE



**(8.1) RÉSOLUTION NUMÉRO CM 028-14-02-17
NOMINATION - MAIRE SUPPLÉANT - PÉRIODE DU 21 FÉVRIER
AU 3 JUILLET 2017**

Il est

Proposé par : Normand Urbain
Appuyé par : André Cyr

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

De nommer le conseiller du district numéro 8, M. Normand Venne, à titre de maire suppléant, pour la période du 21 février 2017 au 3 juillet 2017 inclusivement, tel que le permet la loi.

ADOPTÉE

**(8.2) RÉSOLUTION NUMÉRO CM 029-14-02-17
RÈGLEMENT NUMÉRO 438-7 : ARRÊT DES PROCÉDURES
D'ADOPTION**

Il est

Proposé par : Denyse Peltier
Appuyé par : Georges Robinson

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

De prendre acte du rapport du greffier concernant la réception d'une demande de participation référendaire à l'égard du second projet de règlement numéro 438-7;

D'arrêter le processus d'adoption de ce règlement au motif que l'acceptabilité sociale du projet présenté initialement au conseil au début du processus semble compromise selon les points de vue exprimés à la Ville;

D'inviter les parties concernées à se rencontrer afin que soient échangées toutes les informations pertinentes relativement à la réalisation du projet immobilier proposé par cette modification réglementaire afin qu'il se dégage un consensus d'acceptabilité des propriétaires contigus lequel pourra ensuite être étudié par le conseil municipal, le cas échéant.

ADOPTÉE

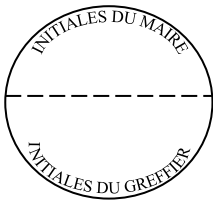
**(8.3) RÉSOLUTION NUMÉRO CM 030-14-02-17
2016-SP-015 - RENOUELEMENT DE CONTRAT - TRAVAUX
DE MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE POUR LES ANNÉES 2017-
2018 - 2017-0023 (HO-TP)**

Il est

Proposé par : Cécile Hénault
Appuyé par : Georges Robinson

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

De renouveler le contrat 2016-SP-015 pour la réalisation de travaux de marquage de la chaussée intervenu entre la Ville et la firme **Entreprise Techline inc.** pour une année supplémentaire, soit du 15 mars 2017 au 15 mars 2018, selon les termes des documents contractuels liant les parties au coût de 239 398,60 \$ (taxes incluses) + IPC des douze mois consécutifs publiés par Statistiques Canada, Province de Québec, à la date de l'adoption de la présente résolution, le tout suivant le sommaire décisionnel 2017-0023;



Que cette dépense est financée à même le budget de fonctionnement 2017 suivant les termes du règlement numéro 198.

ADOPTÉE

**(8.4) RÉSOLUTION NUMÉRO CM 031-14-02-17
2016-SP-067 - RENOUELEMENT DE CONTRAT -
FOURNITURE DE BÉTON BITUMINEUX 2017- 2017-0021
(HO-TP)**

Il est

Proposé par : Cécile Hénault
Appuyé par : Georges Robinson

ET RÉSOLU MAJORITAIREMENT :

De renouveler le contrat 2016-SP-067 pour la fourniture de béton bitumineux pour l'année 2017 (1^{re} option de renouvellement) à la firme **Maskimo Construction inc.** pour un montant annuel de 121 689,54 \$ (taxes incluses), tel que le prévoit les documents contractuels liant les parties ainsi que le formulaire de renouvellement du contrat fourni par la division de l'approvisionnement, le tout suivant le sommaire décisionnel 2017-0021;

Que cette dépense est financée à même le budget de fonctionnement 2017 suivant les termes du règlement numéro 198.

VOTE SUR LA PROPOSITION PRINCIPALE

La Mairesse, après avoir permis aux membres présents de s'exprimer sur la proposition principale, appelle le vote sur cette dernière. Le résultat du vote est le suivant :

Pour la proposition :

M^{me} Cécile Hénault, conseillère
M^{me} Denyse Pelletier, conseillère
M^{me} Francine Payer, conseillère
M^{me} Martine Gendron, conseillère
M. André Cyr, conseiller
M. Éric Chartré, conseiller
M. Georges Robinson, conseiller
M. Normand Urbain, conseiller
M. Normand Venne, conseiller
M. Raymond Hénault, conseiller
M. Sylvain Benoit, conseiller

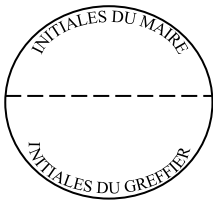
Contre la proposition :

M. Bruno Villeneuve, conseiller

Conclusion

La proposition principale est adoptée par la majorité des membres du conseil présents.

ADOPTÉE



**(8.5) RÉSOLUTION NUMÉRO CM 032-14-02-17
2016-CP-058 - OCTROI DE CONTRAT - TRAVAUX DE
CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES AQUEDUC,
ÉGOUTS, VOIRIE ET ÉCLAIRAGE SUR UNE RUE FUTURE -
SECTEUR INDUSTRIEL (PHASE 1) - 2016-0897 (GI-IG)**

ATTENDU QUE la Ville de Repentigny a demandé des soumissions par appel d'offres public en publiant un avis public dans le journal local et sur le système électronique SEAO, tel que le requiert la loi, pour la réalisation de travaux de construction des infrastructures (aqueduc, égouts, voirie et éclairage) sur une rue future - secteur industriel (phase 1) (contrat 2016-CP-058);

ATTENDU QUE vingt (20) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 15 décembre 2016, à savoir :

1. Duroking Construction / 9200-2088 Qc inc.	1 303 030,30 \$
2. Les Excavations G. Allard inc.	1 055 610,53 \$
3. Excavation Marc Villeneuve	1 189 654,06 \$
4. BLR Excavation, division de terrassement BLR inc.	1 089 488,23 \$
5. Roc-Sol inc.	1 272 615,73 \$
6. Raymond Bouchard Excavation inc.	1 046 975,00 \$
7. Les Entreprises Miabec inc.	1 153 078,53 \$
8. Généreux Construction inc.	1 078 081,48 \$
9. Pronex Excavation inc.	1 527 937,52 \$
10. Construction Moka inc.	1 129 554,64 \$
11. Charex inc.	1 365 019,07 \$
12. 175784 Canada inc.	1 346 431,83 \$
13. Les Excavations Payette ltée	1 190 018,84 \$
14. Entreprises G.N.P. inc.	1 447 612,28 \$
15. Construction G-Nesis inc.	1 127 271,24 \$
16. TR Métropole 9129-2201 Qc inc.	1 129 023,45 \$
17. Les Entreprises Charles Maisonneuve ltée	1 191 400,85 \$
18. TGA Montréal inc.	1 287 459,01 \$
19. Sintra inc. (Région Lanaudière-Laurentides)	1 173 626,29 \$
20. Allia Infrastructures ltée	1 506 753,12 \$

Ces montants comprennent les taxes applicables.

ATTENDU le sommaire décisionnel portant le numéro 2016-0897;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif consignée à la résolution CE 016-24-01-17;

EN CONSÉQUENCE, il est

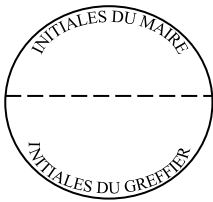
Proposé par : Cécile Hénault
Appuyé par : Éric Chartré

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'octroyer à la compagnie Raymond Bouchard Excavation inc. le contrat pour la réalisation des travaux de construction des infrastructures (aqueduc, égouts, voirie et éclairage) sur une rue future - secteur industriel (phase 1), cette compagnie ayant déposé la plus basse soumission conforme aux documents contractuels 2016-CP-058 sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de sa soumission, suivant les quantités estimées, au montant de 1 046 975 \$, taxes incluses, le tout suivant le sommaire décisionnel 2016-0897;

Que cette dépense soit financée par le ou les règlements d'emprunt décrétant cette dernière en conformité avec les termes du règlement numéro 198.

ADOPTÉE



(8.6) **RÉSOLUTION NUMÉRO CM 033-14-02-17
2016-SP-245 - OCTROI DE CONTRAT - RÉALISATION DES
CAMPS DE JOUR SPÉCIALISÉS POUR LES SAISONS
ESTIVALES 2017 ET 2018 (2019 EN OPTION) - 2017-0017
(SG-SLVC)**

ATTENDU QUE la Ville de Repentigny a demandé des soumissions par appel d'offres public en publiant un avis public dans le journal local et sur le système électronique SEAO, tel que le requiert la loi, pour la réalisation des camps de jour spécialisés (contrat 2016-SP-245);

ATTENDU QUE une soumission a été reçue et ouverte publiquement (partie qualitative seulement) le 12 janvier 2017, à savoir :

1. L'Air en fête

ATTENDU le sommaire décisionnel portant le numéro 2017-0017;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif consignée à la résolution CE 019-24-01-17;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par : Martine Gendron

Appuyé par : Normand Urbain

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'octroyer à la firme **L'Air en fête** le contrat 2016-SP-245 pour l'organisation des camps de jour spécialisés pour les saisons estivales 2017 et 2018 (2019 en option), cette firme ayant obtenu un pointage conforme aux documents contractuels au montant de 254 092 \$ (taxes incluses) pour la durée du contrat, le tout suivant le sommaire décisionnel 2017-0017;

Que cette dépense soit financée à même les budgets de fonctionnement visés suivant les termes du règlement numéro 198.

ADOPTÉE

(8.7) **RÉSOLUTION NUMÉRO CM 034-14-02-17
2016-SP-260 - OCTROI DE CONTRAT - ACQUISITION DE
VÊTEMENTS POUR LES SERVICES DE POLICE ET DES
INCENDIES - 2016-0857 (SL-FIN)**

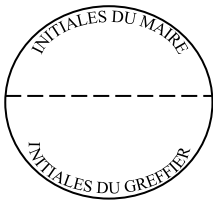
ATTENDU QUE la Ville de Repentigny a demandé des soumissions par appel d'offres public en publiant un avis public dans le journal local et sur le système électronique SEAO, tel que le requiert la loi, pour l'acquisition de vêtements pour les services de police et des incendies (contrat 2016-SP-260);

ATTENDU QU'une soumission a été reçue et ouverte publiquement le 1^{er} décembre 2016, à savoir :

1. Martin & Lévesque inc. 165 437,99 \$
Ce montant comprend les taxes applicables.

ATTENDU le sommaire décisionnel portant le numéro 2016-SP-260;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif consignée à la résolution CE 844-20-12-16;



EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par : Raymond Hénault
Appuyé par : Cécile Hénault

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'adjuger à la firme **Martin & Lévesque inc.** le contrat 2016-SP-260 pour l'acquisition de vêtements pour les services de police et des incendies pour une durée de deux (2) ans à compter du 1^{er} janvier 2017, avec la possibilité de renouveler celui-ci pour une période additionnelle d'une (1) année supplémentaire, aux mêmes termes et conditions, selon les prix unitaires apparaissant au bordereau de sa soumission, pour un montant total approximatif de 165 437,99 \$ (taxes incluses), celle-ci étant la seule soumission reçue et conforme aux documents contractuels, le tout suivant le sommaire décisionnel 2016-0857;

Que cette dépense soit financée à même les budgets de fonctionnement visés suivant les termes du règlement numéro 198.

ADOPTÉE

**(8.8) RÉSOLUTION NUMÉRO CM 035-14-02-17
2016-SPP-271 - OCTROI DE MANDAT DE SERVICES
PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET
DEVIS ET SURVEILLANCE - TRAVAUX POUR LA
CONSTRUCTION D'UNE PISTE CYCLABLE AUX APPROCHES
DE LA PASSERELLE (BOUL. BRIEN) - 2017-0060 (GI-IG)**

ATTENDU QUE la Ville de Repentigny a demandé des soumissions par appel d'offres public en publiant un avis public dans le journal local et sur le système électronique SEAO, tel que le requiert la loi, pour des services professionnels pour la préparation des plans, devis et la surveillance des travaux (civils et électriques) pour la construction d'une piste cyclable aux approches de la passerelle Brien sur une partie de ce boulevard, entre les rues Marquis et Leclerc, (contrat 2016- SPP-271);

ATTENDU QUE six (6) soumissions ont été reçues et ouvertures publiquement (partie qualitative seulement) le 26 janvier 2017, à savoir :

1. Les Services EXP inc.
2. Le Groupe Conseil Génipur inc.
3. Équiluqs inc.
4. Comeau Experts-Conseils (4368894 Canada inc.)
5. Beaudoin Hurens inc.
6. AECOM Consultants inc.

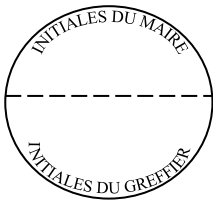
ATTENDU le rapport administratif portant le numéro 2016-SPP-271;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif consignée à la résolution CE 053-07-02-17;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par : Martine Gendron
Appuyé par : Francine Payer

ET RÉSOLU MAJORITAIREMENT :



D'octroyer à la firme **Beudoin Hurens inc.** le mandat pour services professionnels pour la préparation des plans, devis et la surveillance des travaux (civils et électriques) pour la construction d'une piste cyclable aux approches de la passerelle Brien sur une partie du ce boulevard, entre les rues Marquis et Leclerc, cette compagnie ayant déposé la soumission ayant obtenu le meilleur pointage conforme aux documents contractuels 2016-SPP-271, au montant de 115 894,80 \$, taxes incluses, le tout suivant le sommaire décisionnel 2017-0060;

Que cette dépense soit financée par le ou les règlements d'emprunt décrétant cette dernière en conformité avec les termes du règlement numéro 198.

VOTE SUR LA PROPOSITION PRINCIPALE

La Mairesse, après avoir permis aux membres présents de s'exprimer sur la proposition principale, appelle le vote sur cette dernière. Le résultat du vote est le suivant :

Pour la proposition :

M^{me} Cécile Hénault, conseillère
M^{me} Denyse Pelletier, conseillère
M^{me} Francine Payer, conseillère
M^{me} Martine Gendron, conseillère
M. André Cyr, conseiller
M. Éric Chartré, conseiller
M. Georges Robinson, conseiller
M. Normand Urbain, conseiller
M. Normand Venne, conseiller
M. Raymond Hénault, conseiller
M. Sylvain Benoit, conseiller

Contre la proposition :

M. Bruno Villeneuve, conseiller

Conclusion

La proposition principale est adoptée par la majorité des membres du conseil présents.

ADOPTÉE

**(8.9) RÉSOLUTION NUMÉRO CM 036-14-02-17
2017-SP-025 - OCTROI DE CONTRAT - ACHAT DE QUATRE (4)
VÉHICULES UTILITAIRES MITSUBISHI RVR - 2017-0062 (SB-TP)**

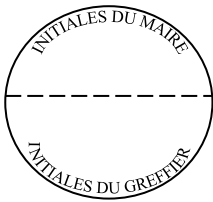
ATTENDU QUE la Ville de Repentigny a demandé des soumissions par appel d'offres public en publiant un avis public dans le journal local et sur le système électronique SEAO, tel que le requiert la loi, pour l'achat de quatre (4) véhicules utilitaires de marque Mitsubishi RVR pour le Service des travaux publics (contrat 2017-SP-025);

ATTENDU QU'une (1) soumission a été reçue et ouverte publiquement le 2 février 2017, à savoir :

1. Joliette Mitsubishi (Notre-Dame-des-Prairies) 107 999,97 \$
Ce montant comprend les taxes applicables.

ATTENDU le sommaire décisionnel portant le numéro 2017-0062;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif consignée à la résolution CE 055-07-02-17;



EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par : Denyse Peltier
Appuyé par : Normand Venne

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'octroyer à la firme **Joliette Mitsubishi (Notre-Dame-des-Prairies)** le contrat pour l'achat de quatre (4) véhicules utilitaires de marque Mitsubishi RVR pour le Service des travaux publics, cette compagnie ayant déposé la seule soumission conforme, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission, suivant les quantités estimées, au montant de 107 999,97 \$ (incluant toutes les taxes applicables), le tout étant assujéti aux documents contractuels portant le numéro de contrat 2017-SP-025, tel qu'il appert du sommaire décisionnel 2017-0062;

Cette dépense soit financée à même le fonds de roulement lequel sera remboursé par des versements annuels égaux sur une période de cinq ans débutant le 1^{er} janvier 2018.

ADOPTÉE

(8.10) **RÉSOLUTION NUMÉRO CM 037-14-02-17
2017-SP-030 - OCTROI DE CONTRAT - ACHAT DE TROIS (3)
VÉHICULES PATROUILLES DODGE CHARGER - 2017-0061
(SB-TP)**

ATTENDU QUE la Ville de Repentigny a demandé des soumissions par appel d'offres public en publiant un avis public dans le journal local et sur le système électronique SEAO, tel que le requiert la loi, pour l'achat de trois (3) véhicules de marque Dodge Charger *Police Pack* pour le Service de la sécurité publique (contrat 2017-SP-030);

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 2 février 2017, à savoir :

1. Montréal Chrysler Dodge Jeep (Lasalle) 100 021,35 \$
2. Pie IX Dodge Chrysler 2000 inc. 101 090,62 \$

Ces montants comprennent les taxes applicables.

ATTENDU le sommaire décisionnel portant le numéro 2017-0061;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif consignée à la résolution CE 054-07-02-17;

EN CONSÉQUENCE, il est

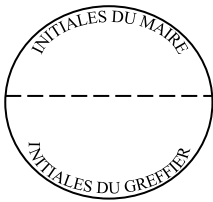
Proposé par : Denyse Peltier
Appuyé par : Normand Venne

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'octroyer à la firme **Montréal Chrysler Dodge Jeep (Lasalle)** le contrat pour l'achat de trois (3) véhicules de marque Dodge Charger *Police Pack* pour le Service de la sécurité publique, cette compagnie ayant déposé la plus basse soumission conforme, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission, suivant les quantités estimées, au montant de 100 021,35 \$ (incluant toutes les taxes applicables), le tout étant assujéti aux documents contractuels portant le numéro de contrat 2017-SP-030, tel qu'il appert du sommaire décisionnel 2017-0061;

Cette dépense soit financée à même le fonds de roulement lequel sera remboursé par des versements annuels égaux sur une période de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2018.

ADOPTÉE



(12.1) RÈGLEMENT NUMÉRO 456 : RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES D'UN TRONÇON DE LA RUE NOTRE-DAME AINSI QU'UN EMPRUNT POUVANT ALLER JUSQU'À 4 370 000 \$ À CES FINS

Madame la Mairesse, membres du conseil, moi, *Éric Chartré*, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il sera déposé une copie du projet de règlement numéro 456 intitulé : *Règlement décrétant la réalisation de travaux de réfection des infrastructures d'un tronçon de la rue Notre-Dame ainsi qu'un emprunt pouvant aller jusqu'à 4 370 000 \$ à ces fins.*

Le projet de règlement n'a pas été remis préalablement à la séance ni séance tenante.

(12.2) RÈGLEMENT NUMÉRO 479 : RÈGLEMENT CONCERNANT LA PRÉVENTION DES INCENDIES

Madame la Mairesse, membres du conseil, moi, *Raymond Hénault*, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il sera déposé une copie du projet de règlement numéro 479 intitulé : *Règlement concernant la prévention des incendies.*

Le projet de règlement n'a pas été remis préalablement à la séance ni séance tenante.

**(14.1) RÉSOLUTION NUMÉRO CM 038-14-02-17
RÈGLEMENT NUMÉRO 179-9 : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 179 RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT**

ATTENDU l'avis de motion donné lors de la séance régulière tenue le 24 janvier 2017;

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, tel que le prévoit la loi, une copie du projet de règlement numéro 179-9 avant la tenue de la séance et que les membres présents renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE ce règlement a pour objet de créer une infraction pour tout propriétaire qui ne respecte pas l'aménagement permanent d'une allée prioritaire permettant aux véhicules d'urgence de circuler librement en tout temps autour d'un immeuble assujéti et de créer une infraction pour tout automobiliste qui stationne son véhicule dans une telle allée prioritaire;

EN CONSÉQUENCE, il est

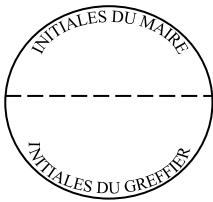
Proposé par : Raymond Hénault

Appuyé par : Cécile Hénault

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'adopter le règlement numéro 179-9 intitulé : Règlement modifiant le règlement 179 relatif à la circulation et au stationnement et qu'il soit inscrit au livre des règlements de la Ville de Repentigny pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE



**(14.2) RÉSOLUTION NUMÉRO CM 039-14-02-17
RÈGLEMENT NUMÉRO 478 : RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA
RÉALISATION DE TRAVAUX DE RÉFECTION DES
INFRASTRUCTURES CHEMIN MAZURET ET MONTÉE LEBEAU
AINSI QU'UN EMPRUNT POUVANT ALLER JUSQU'À
1 600 000 \$ À CES FINS**

ATTENDU l'avis de motion donné lors de la séance régulière tenue le 24 janvier 2017;

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, tel que le prévoit la loi, une copie du projet de règlement numéro 478 avant la tenue de la séance et que les membres présents renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'il y a lieu de préciser les éléments suivants à l'égard de ce règlement, à savoir :

OBJET :	Décète la <i>réalisation de travaux de réfection des infrastructures chemin Mazuret et montée Lebeau ainsi qu'un emprunt pouvant aller jusqu'à 1 600 000 \$ à ces fins</i>
PORTÉE :	Ensemble du territoire
COÛT :	1 600 000\$
FINANCEMENT :	Emprunt par émission d'obligations sur une période de vingt (20) ans et TECQ
REMBOURSEMENT ET PAIEMENT :	Taxe foncière spéciale imposée annuellement à tous les contribuables sur la base de la valeur imposable des immeubles pour la partie provinciale de la subvention avec remboursement complet ou pour le montant total du coût du projet.

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par : Cécile Hénault
Appuyé par : Normand Urbain

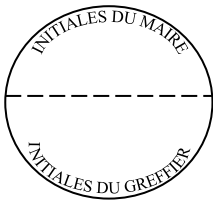
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'adopter le règlement numéro 478 intitulé : *Règlement décrétant la réalisation de travaux de réfection des infrastructures chemin Mazuret et montée Lebeau ainsi qu'un emprunt pouvant aller jusqu'à 1 600 000 \$ à ces fins* et qu'il soit inscrit au livre des règlements de la Ville de Repentigny pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

(15) INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil s'expriment à tour de rôle sur certains sujets qui les préoccupent.



(16) **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Mairesse, Chantal Deschamps, déclare la séance levée à 21 h 10.

Louis-André Garceau

Louis-André Garceau, greffier

Chantal Deschamps

Chantal Deschamps, Ph. D., mairesse